Informations de base

2020/2179(DEC) DEC - Procédure de décharge	Procédure terminée
Décharge 2019 : Institut européen d'innovation et de technologie (EIT) **Subject** 8.70.03.09 Décharge 2019	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
CONT Contrôle budgétaire	CZARNECKI Ryszard (ECR)	08/09/2020
	Rapporteur(e) fictif/fictive CHRISTOFOROU Lefteris (EPP) RÓNAI Sándor (S&D) CSEH Katalin (Renew) EICKHOUT Bas (Greens/EFA) OMARJEE Younous (GUE/NGL)	

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
ITRE Industrie, recherche et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Budget	HAHN Johannes

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
29/06/2020	Publication du document de base non-législatif	COM(2020)0288	
15/09/2020	Annonce en plénière de la saisine de la commission		

22/03/2021	Vote en commission		
30/03/2021	Dépôt du rapport de la commission	A9-0076/2021	
27/04/2021	Débat en plénière		
28/04/2021	Décision du Parlement	T9-0203/2021	Résumé
24/09/2021	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2020/2179(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CONT/9/03919

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE657.208	12/01/2021	
Amendements déposés en commission		PE680.786	04/03/2021	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0076/2021	30/03/2021	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0203/2021	28/04/2021	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif complémentaire	05793/2021	05/02/2021	

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2020)0288	29/06/2020	

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Budget 2021/1649
JO L 340 24.09.2021, p. 0425

Décharge 2019 : Institut européen d'innovation et de technologie (EIT)

2020/2179(DEC) - 28/04/2021 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé par 635 voix pour, 24 contre et 39 abstentions, de **donner décharge** au directeur de l'Institut européen d'innovation et de technologie (IET) pour l'exercice 2019 et d'approuver la clôture des comptes de l'exercice en question.

Constatant que la Cour des comptes a déclaré avoir obtenu une assurance raisonnable que les comptes annuels de l'Institut pour l'exercice 2019 sont fiables et que les opérations sous-jacentes sont légales et régulières, le Parlement a adopté par 630 voix pour, 29 contre et 32 abstentions, une résolution contenant une série de recommandations qui font partie intégrante de la décision de décharge et qui complètent les recommandations générales figurant dans la résolution sur la performance, la gestion financière et le contrôle des agences de l'UE.

États financiers de l'Institut

Le budget définitif de l'Institut pour l'exercice 2019 s'élevait à 557.896.982,73 EUR, soit une augmentation de 21,80% par rapport à 2018. La contribution globale de l'Union au budget de l'Institut s'est élevée à 378.562.704,82 EUR en 2019, soit une augmentation de 20,99% par rapport à 2018.

Gestion budgétaire et financière

Les efforts de suivi du budget au cours de l'exercice 2019 se sont traduits par un taux d'exécution budgétaire de 97,04%, ce qui représente une augmentation de 4,99% par rapport à 2018. Le taux d'exécution des crédits de paiement s'élevait à 97,57%, soit une baisse de 0,23% par rapport à 2018.

Autres observations

Les députés ont également fait une série d'observations concernant les performances, la politique du personnel, les marchés publics, la prévention des conflits d'intérêts et les contrôles internes.

En particulier, ils ont noté que :

- l'Institut a mis en œuvre 95 % de son programme de travail pour 2019; il travaille actuellement à l'élaboration d'un cadre d'analyse de l'impact destiné à mesurer l'impact socio-économique des activités des communautés de la connaissance et de l'innovation (CCI);

- l'Institut a retenu et évalué la possibilité de coopérer et de partager des ressources avec l'Agence de l'Union européenne pour la formation des services répressifs et il étudie d'autres possibilités;

- fin 2019, 97,73% du tableau des effectifs étaient pourvus avec 43 agents temporaires engagés sur les 44 agents temporaires autorisés au titre du budget de l'Union. Les hommes et les femmes étaient équitablement répartis au sein du personnel de l'Institut (46% d'hommes et 54% de femmes);

- d'après le rapport de la Cour, le budget de l'Institut augmentera encore de 600 millions d'EUR, soit 25%, au titre du cadre financier pluriannuel (CFP) 2021-2027, par rapport au CFP actuel, tandis que les effectifs restent plafonnés à 70 personnes. L'Institut risque de ne pas disposer d'une capacité suffisante pour faire face à l'augmentation de sa charge de travail à l'avenir;

- fin 2019, l'Institut a lancé une nouvelle activité de suivi des politiques et procédures de passation de marchés des entités juridiques des CCI et de leurs centres de co-implantation dans le prolongement de la mission d'experts 2016-2017;

- l'Institut a publié les déclarations de conflits d'intérêts et les CV des membres de son comité directeur et du personnel d'encadrement supérieur sur son site internet; les autodéclarations fournies par certains fonctionnaires quant à leur respect des normes éthiques ne sont pas suffisantes et nécessitent un contrôle supplémentaire;

- l'Institut devra rendre compte des résultats du processus de la mise en œuvre de sa politique générale de sécurité de l'information, et notamment des aspects de la cybersécurité liés aux technologies de l'information et de la communication.